

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PAUL MONT PENIT du 21 décembre 2015

Date de convocation : 17 décembre 2015

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPÉ Jean-Yves, Mme METAYE Marie-Céline, Mrs GACHENOT Marc, BONNIN Frédéric, Mme BACHRA Françoise, Mr RIVALIN Henri.
Pouvoir de Mr SOCHARD est donné à Mr CROCHET

Absent excusé : Mr PONTTHOREAU Joël

Absents : Mr BESSON Gaëtan, Mme GUERIN Elisabeth, Mr BOURGET Harold

1) Avancement de grade d'un agent communal

Le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un agent de la commune, poste à temps complet.

2) Cession du fonds de commerce du bar « le Saint Paul » : constitution d'un nouveau bail

Pour faire suite à la cessation d'activité du bar / restaurant « le Saint Paul » par les représentants de la SARL BRIFORT, et à la suite de la signature de l'acte de cession de ce fonds de commerce, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé de fixer les mêmes conditions de bail avec les repreneurs du bar / restaurant à savoir un loyer mensuel de 357,46 € HT pour la partie commerciale, de 108,32 € pour la partie habitation et une redevance annuelle de 395 € pour la jouissance de la licence de débit de boissons. L'indexation des loyers se fera par période annuelle pour les locaux et triennale pour la licence.

3) Modification de l'avant-projet de l'atelier municipal suite à attribution d'options de travaux

A l'issue de l'analyse des offres reçues des entreprises et ayant fait le choix de retenir des options proposées, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier l'enveloppe prévisionnelle des travaux qui passe de 94.000 € H.T. à 98.000 € H.T.

4) Attribution du marché de travaux de l'atelier municipal

Après avoir lancé deux consultations d'entreprises dont l'une en raison de deux lots qui ont été déclarés infructueux, et après analyse des offres reçues, le marché de travaux de rénovation du futur atelier municipal a été attribué, à 7 voix contre une abstention, pour un coût total de marché de 97.685,79 € H.T.

5) Attribution du marché de travaux du restaurant scolaire

Suite à l'analyse des offres reçues pour la passation du marché de travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire, le Conseil Municipal a tout d'abord attribué, à l'unanimité, le marché aux entreprises, à l'exception du lot n° 2 « charpente bois – menuiseries intérieures bois – menuiseries extérieures alu » en raison d'absence d'offre remise. Le coût global des travaux pour les lots retenus s'élève à 140.780,70 € H.T. Il a également autorisé le Maire à procéder à une nouvelle consultation pour le lot déclaré infructueux.

6) Proposition de prise en charge d'une dette d'un redevable utilisant le Centre de Loisirs de St Etienne du Bois

Le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge une dette d'un redevable hors commune laissée auprès du Centre de Loisirs « les Pitchounes ». Il a précisé cependant que le montant de la part communale devra tenir compte des critères de participation au service du Centre

de Loisirs à savoir : 50 % calculés sur le nombre d'habitants selon le chiffre des populations légales communiqué par l'INSEE, en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N et 50 % calculés sur la fréquentation aux activités, année N.

7) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaborée par le Préfet de la Vendée, au vu de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015. Le choix établi par l'ensemble des communes du canton de Palluau, à l'exception de la commune de Saint Christophe du Ligneron, est la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Palluau avec celle de Vie et Boulogne.

Fait à St Paul Mont Penit, le 20 janvier 2016

Le Maire,

Philippe CROCHET

